

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le jeudi 23 février 2017 dans la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CIERCOLES Maire.

Ouverture de la séance : 20 heures 30.

Madame Gael KERVERN a été nommée secrétaire de séance.

Madame Marlène SENDRON a été nommée secrétaire de séance auxiliaire.

PRÉSENTS : MMES KERVERN, AUGER, CALMETTES, TULET, SAGET, BOUSSEMART, VOLTES, CARBO. MM CIERCOLES, ANJARD, TIBAL, MARCHAND, CARLES, GUITARD, MONTALIEU.

ABSENT NON EXCUSE : MM THURIES.

PROCURATION : MM VERDIER à MM ANJARD.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du précédent conseil en date du 19 janvier 2017.

1- Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomérations.

Elle donne désormais compétences aux EPCI en matière de plan local d'urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi.

Pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les 3 mois précédent le terme du délai d'applicabilité.

Il en résulte que le transfert aux communautés des communes de la compétence en matière PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve la compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014.

L'assemblée décide de **s'opposer** au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

Voté à l'unanimité

2- Adoption du rapport sur la qualité du service et le prix de l'eau de l'exercice 2015.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur la qualité du service et le prix de l'eau de l'exercice 2015.

Ce rapport comprend :

- Le contrat
- La qualité du service
- La valorisation des ressources
- La responsabilité sociale et environnementale
- Le rapport financier du service
- Annexes

Conformément à l'article 1 du décret n° 95-635 du 5 mai 1995 ce rapport vous est présenté pour adoption.

Vote de l'assemblée :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

3- Montant des sommes perçues par la régie commission Jeunesse et Sport – Sortie ski.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission Sport Jeunesse et Culture organise une sortie ski pour les adolescents.

Le montant des participations demandé sera versé par la régie créée à cet effet et s'élèvera à la somme de 1 200,00 €.

Voté à l'unanimité

4- Construction d'une salle polyvalente – Demande de subvention programme LEADER.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre de la construction de la salle polyvalente il est possible d'obtenir des fonds Européens en déposant une demande de subvention Leader pour le soutien à la mise en œuvre des opérations liées aux stratégies locales de développement.

Ainsi que défini dans le groupe d'action locale Pays Tolosan, la construction d'un tel équipement répond parfaitement à l'axe 1 « Améliorer et préserver la qualité de vie - Développer des équipements et services à la population à la hauteur de nos ambitions ».

Il présente le plan de financement de l'opération :

Travaux TTC	2 479 440 ,00 €
Honoraires TTC (Maîtrise d'œuvre et BET)	218 400 ,00 €
<u>TOTAL DEPENSES :</u>	<u>2 697 840,00 €</u>
DETR 2016	300 000,00 €
Prêt taux 0 Conseil départemental	89 000,00 €
Contrat de Territoire : réponse en juin LEADER réponse courant 2017	
Vente terrains Lotissement Communal	474 510,00 €
FCTVA	354 330,00 €
Emprunt	1 000 000,00 €
Trésorerie commune	480 000,00 €
<u>TOTAL RECETTES :</u>	<u>2 697 840,00 €</u>

Il propose donc au conseil municipal le dépôt d'une demande de subvention LEADER avec pouvoir pour mener à bien l'ensemble de ces opérations.

Voté à l'unanimité

5- Subvention à l'association Familiale Intercommunale 2017.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association Familiale Intercommunale renouvelle une demande de subvention pour l'année 2017 sur une base de 0,30 € par habitant.

Soit 1738 habitants x 0,30 € = **521,40 €**

Il propose à son assemblée de verser cette somme à l'Association Familiale Intercommunale.

Voté à l'unanimité

6- Equipement des bâtiments communaux en plans d'évacuation et d'intervention pompiers – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est obligatoire d'équiper les bâtiments communaux en plans d'évacuation et d'intervention pompiers.

Il propose un devis de l'Entreprise TECHNIQUES SPECIALES pour un montant HT de 1305.00 € soit 1566,00 € TTC.

Il précise qu'une demande de subvention va être déposée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Voté à l'unanimité

7- Restauration des décors des chapelles NORD/EST – SUD/EST – NORD/OUEST – Demande de subvention au contrat de territoire 2017 du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux travaux de la restauration de l'église Saint- Jean Baptiste de GARIDECH il serait nécessaire de continuer certains travaux et d'effectuer :

-- La restauration du dernier état décoratif de la chapelle Nord/Est décors du 19^{ème} siècle, il présente un devis de l'Atelier d'Autan d'un montant HT de 14 584,33 € soit 17 501,20 € TTC.

-- La restauration du dernier état décoratif de la chapelle Sud/Est décors du 19^{ème} siècle, il présente un devis de l'Atelier d'Autan d'un montant HT de 14 484,71 € soit 17 381,65 € TTC.

-- Le dégagement et la restauration des décors sous-jacents du 17^{ème} siècle de la chapelle Nord/Ouest, il présente un devis de l'Atelier d'Autan d'un montant HT de 11 751,74 € soit 14 102,08 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention va être déposée au contrat de territoire 2017 du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Voté à l'unanimité

8- Création de noms de rues.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer les rues des nouveaux lotissements, il propose pour :

- Le lotissement « du Centre », *rue des vallons*
- Le lotissement « Les Moulins de Lutché », *rue des moulins*
- Le lotissement « Les Balcons de Lutché », *rue du levant* et *rue de l'autan*

Voté à l'unanimité

9- Obtention d'un prêt sans intérêt du Conseil départemental dans le contrat de territoire 2016/2017 pour l'acquisition de terrains cadastrés A 347, A 348 et A 363 pour la construction d'une salle polyvalente.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du contrat de territoire 2016 reconduit en 2017, le Conseil Départemental nous accorde un prêt sans intérêt d'un montant maximum de 89 000,00 € sur 8 ans, représentant 50 % de la dépense, retenue pour l'acquisition de terrains cadastrés A 347, A 348 et A 363 pour la construction d'une salle polyvalente.

Monsieur le Maire demande à son assemblée l'autorisation de signer tous documents concernant ce prêt.

Voté à l'unanimité

Fin de la séance : 22h00